Cinquantième année. - N ° 239 A 13 décembre 2017

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard 01-40-58-75-00
Annonces 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 594

31 – HAUTE-GARONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

Ventes et cessions

451 239 289 RCS Toulouse.
CHILLER.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 38112.00 EUR.
Adresse : 78, chemin des 7 Deniers, 31200 Toulouse.
Oppositions : Art.L236-4 du code de commerce.
Commentaires : CHILLER. SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 38 112 EUROS. SIEGE SOCIAL : PARC CLUB DES 7 DENIERS - 78 CHEMIN DES 7 DENIERS 31200 TOULOUSE (HAUTE-GARONNE) 451 239 289 RCS TOULOUSE. FINANCIERE CLIMATER. SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 30.979.944 EUROS. SIEGE SOCIAL : PARC CLUB DES 7 DENIERS 78 CHEMIN DES 7 DENIERS 31200 TOULOUSE (HAUTE-GARONNE) 533 698 502 RCS TOULOUSE. AVIS DE PROJET DE FUSION. AUX TERMES D'UN ACTE SOUS SEING PRIVE EN DATE A TOULOUSE DU 1ER DECEMBRE 2017, LA SOCIETE CHILLER TRANSMETTRAIT A TITRE DE FUSION A LA SOCIETE FINANCIERE CLIMATER L'ENSEMBLE DE SON PATRIMOINE. A PARTIR DU BILAN AU 30 JUIN 2017 DE LA SOCIETE CHILLER, L'ACTIF ET LE PASSIF DE LA SOCIETE CHILLER DONT LA TRANSMISSION EST PREVUE A LA SOCIETE FINANCIERE CLIMATER, S'ELEVERAIENT : ACTIF : 1.876.529 EUROS. PASSIF : 1.628.138 EUROS. FAISANT RESSORTIR UN ACTIF NET DE 248.391 EUROS. L'OPERATION PRENDRA EFFET RETROACTIVEMENT AU 1ER JUILLET 2017, LES OPERATIONS DE LA SOCIETE CHILLER DEPUIS CETTE DATE DEVANT ETRE CONSIDEREES COMME ACCOMPLIES PAR LA SOCIETE FINANCIERE CLIMATER. CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.236-3 ALINEA 2 DU CODE DE COMMERCE, ET DES LORS QUE LA SOCIETE FINANCIERE CLIMATER DETIENT A CE JOUR LA TOTALITE DES ACTIONS REPRESENTANT LA TOTALITE DU CAPITAL DE LA SOCIETE CHILLER, ET QU'ELLE S'ENGAGE A LES CONSERVER JUSQU'A LA DATE DE REALISATION DEFINITIVE DE LA FUSION, IL NE POURRA ETRE PROCEDE A L'ECHANGE DES ACTIONS DE LA SOCIETE CHILLER CONTRE DES ACTIONS DE LA SOCIETE FINANCIERE CLIMATER, NI A AUGMENTATION DU CAPITAL DE LA SOCIETE FINANCIERE CLIMATER. EN CONSEQUENCE, LES PARTIES SONT CONVENUES QU'IL N'Y A PAS LIEU, DE CE FAIT, A DETERMINER UN RAPPORT D'ECHANGE. LE MONTANT PREVU DU MALI DE FUSION S'ELEVERAIT A 12.311.041 EUROS. IL EST PRECISE QUE CE MALI DE FUSION SERA INSCRIT EN INTEGRALITE DANS LES COMPTES DE LA SOCIETE FINANCIERE CLIMATER, A HAUTEUR DE

12.151.609 EUROS, CONSTITUANT UN " MALI TECHNIQUE ", SERA INSCRIT A L'ACTIF DE SON BILAN EN IMMOBILISATION INCORPORELLE, DANS UN SOUS-COMPTE INTITULE " MALI DE FUSION " DU COMPTE 207 " FONDS COMMERCIAL " ET LE SOLDE, SOIT LA SOMME DE 159.432 EUROS, CONSTITUANT UN " VRAI MALI " COMPTABILISE EN CHARGE DANS LE RESULTAT FINANCIER. LES CREANCIERS DES SOCIETES CHILLER ET FINANCIERE CLIMATER DONT LA CREANCE EST ANTERIEURE AU PRESENT AVIS, POURRONT FAIRE OPPOSITION A LA FUSION DANS LES CONDITIONS ET DELAIS PREVUS PAR LES ARTICLES L.236-14 ET R.236-8 DU CODE DE COMMERCE. LA SOCIETE CHILLER SERA DISSOUTE DE PLEIN DROIT, SANS LIQUIDATION, AU JOUR DE LA REALISATION DEFINITIVE DE LA FUSION. CONFORMEMENT A L'ARTICLE L.236-6 DU CODE DE COMMERCE, LE PROJET DE TRAITE DE FUSION A FAIT L'OBJET TANT POUR LA SOCIETE CHILLER QUE POUR LA SOCIETE FINANCIERE CLIMATER D'UN DEPOT LE 1ER DECEMBRE 2017 AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE. POUR AVIS..

